

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 3 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 26 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme DUBOURG à M. WINTERSHEIM, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. ELIAS, M. DURANT, Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

11 – CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibération du 1^{er} octobre 2024, le conseil municipal a approuvé la rétrocession de la voirie du lotissement « Domaine de la Terrière », dénommée par délibération du 17 septembre 2019, « rue Simone Veil ».

Cette voirie, d'une longueur de 170 mètres, étant située aujourd'hui dans l'emprise des voies communales, il s'avère nécessaire désormais de la classer dans le domaine public communal.

Le classement de cette voirie ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

En application de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement de voie communale est prononcé par le Conseil Municipal.

De plus, chaque année, la longueur de voirie actualisée à la suite du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal est déclarée auprès des services de la Préfecture. Cette information rentre dans le calcul du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement.

L'intégration de ce nouveau linéaire porte ainsi le total de voiries communales à 25 250 mètres.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le classement dans le domaine public de la commune de la rue « Simone Veil »,
- De demander la mise à jour du tableau de classement des voies communales,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La commission n°5 (Médiation Citoyenne / Aménagement Public De Proximité) s'est réunie le 22 novembre 2024 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 18 novembre 2024 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 10/12/24
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20241203-74178A-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

la secrétaire de séance
Christine HINDEWS



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
GIRONDE

Commune :
BLAYE

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 04/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion Cadastre Cité
administrative 33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 -fax
sdif33-ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

